



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 1450

Texte de la question

M. Thierry Lazaro souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le drame que représente le suicide dans notre pays et qui frappe annuellement plus de 10 000 familles. En dépit des campagnes de prévention et des efforts considérables déployés par les familles, les médecins ou les associations qui apportent leur contributions à la prévention des tentatives de suicide, celles-ci demeurent élevées et touchent toutes les tranches d'âges. Selon les données communiquées par l'INSERM, 10 798 personnes se sont ôtées la vie en 2004, dont 21 chez les moins de 15 ans, 621 chez les 15-24 ans, 462 chez les 25-29 ans, 6 248 chez les 30-59 ans et 3 446 chez les plus de 60 ans. À ce jour, la France est l'un des pays industrialisés dans lequel le nombre de décès par suicide est l'un des plus élevés. Ainsi que le révèle le recensement établi par l'INSERM, toutes les catégories de la population française sont meurtries par ces décès par suicide, en ce comprise celle des plus de 60 ans qui représente plus de 30 % des suicides constatés. Il est indispensable de mener une réflexion approfondie associant tous les acteurs oeuvrant en faveur de la prévention du suicide, pour comprendre les mécanismes déclencheurs des pulsions suicidaires, dans toutes les catégories de population. Compte tenu du nombre élevé de décès par suicide, par an, en France, cette réflexion doit être un enjeu national majeur et consacré comme tel. Aussi et compte tenu de la dimension particulièrement dramatique de cet état de fait, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures préventives qu'elle compte prendre vis-à-vis de chacune des catégories de la population afin de contribuer efficacement à une forte réduction du nombre annuel de suicides.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitable, est un enjeu majeur de santé publique. La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique fixe dans son annexe un objectif quantifié de réduction du nombre des décès par suicide, d'environ 12 000 à moins de 10 000 cas par an à horizon 2008. Les derniers chiffres publiés par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale font état de 10 707 décès par suicide en 2005. À un âge où la mortalité pour des raisons de maladie est très faible, le suicide est ainsi la deuxième cause de mortalité chez les 15-80 ans, après les accidents de la circulation. On estime par ailleurs à 195 000 en 2002 le nombre de tentatives de suicide ayant donné lieu à un contact avec le système de soins. Depuis 1998, les pouvoirs publics ont mis en place une politique active de prévention du suicide. En particulier, la « stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 » a contribué à structurer un programme d'actions ambitieux. Cette politique de prévention s'est articulée autour de quatre axes prioritaires d'intervention : favoriser le dépistage de la crise suicidaire, diminuer l'accès aux moyens létaux, améliorer la prise en charge des suicidants et approfondir la connaissance épidémiologique. L'évaluation de la « stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 » a mis en évidence l'ampleur et la diversité des actions développées dans ce cadre. Près de 1,5 MEUR ont été consacrés à cette cause au niveau national entre 2000 et 2005, et près de 20 MEUR par les régions sur la période 2000-2004, grâce aux ressources de l'assurance maladie associées aux crédits des services déconcentrés de l'État. La prolongation des actions de la stratégie 2000-2005 a été inscrite dans l'axe 4.1 « Dépression et suicide » du plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008. La situation de la France au sein

de l'Europe reste cependant préoccupante. Selon l'analyse récemment publiée par le centre d'épidémiologie de l'INSERM sur les causes de décès, la mortalité par suicide recule plus lentement que d'autres causes de décès « évitables ». Un comité de pilotage présidé par M. David Le Breton, sociologue à l'université Marc-Bloch de Strasbourg, a été installé le 30 juin 2008. Ce comité est chargé de proposer des pistes d'amélioration de la politique de prévention du suicide en vue de l'élaboration de la prochaine stratégie pluriannuelle d'actions face au suicide. Ce comité de pilotage, composé d'experts et de partenaires institutionnels et associatifs, abordera le problème du suicide dans sa globalité, de la prévention à la prise en charge des suicidants et à la prise en charge de l'entourage d'une personne ayant fait une tentative de suicide ou décédée par suicide (postvention). Une attention particulière sera portée à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire : les personnes âgées, les jeunes homosexuels, les personnes détenues, les personnes souffrant d'addictions, les proches de victimes de suicide. Sur la base du rapport de ce comité de pilotage, qui doit être remis en décembre 2008, une nouvelle stratégie pluriannuelle de prévention du suicide sera élaborée, en partenariat avec les autres départements ministériels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1450

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4972

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7840